



Avis sur « le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation »

Le groupe CGT constate que l'introduction du projet d'avis fait pour partie conclusion. Il partage quelques points d'appréciation ou d'interrogation, notamment :

- au-delà des intentions affichées par le Conseil régional, quels moyens et quels modes d'action ?
- quel suivi, quelle évaluation ?

La CGT veut croire à une logique d'articulation entre le SRDEII présenté et le futur SRADDET.

Le 1^{er} schéma définissant les grands axes de la politique régionale ; dans sa continuité, le 2d définissant ses déclinaisons territoriales opérationnelles. Sous réserve de l'effectivité de l'articulation de ces schémas prescriptifs, la CGT peut comprendre les « flous » du SRDEII. Toutefois, et sans nier l'importance du développement du numérique, elle s'inquiète de le voir présenté comme l'alpha et l'oméga de l'avenir de la région au travers de la « *troisième révolution industrielle* ».

La CGT observe la part importante consacrée aux aides aux entreprises, tant dans le SRDEII du Conseil régional que dans le projet d'avis du CESER.

Elle n'y est pas opposée par principe. Cependant elle s'étonne de l'absence de conditionnalité –ou presque – à ces aides. Dans toute entreprise il y a des salarié-e-s (sans lequel-le-s il ne peut y avoir de création de richesses) et leurs représentants. Il est donc légitime qu'ils soient consultés sur :

- l'opportunité des aides publiques,
- leur objet,
- leur suivi et leur évaluation.

Sans conditionnalité, ces aides pourraient être qualifiées « d'aubaines financières » attribuées dans le cadre d'une « politique de guichet ».

Le rapport 2016 du Comité de suivi du CICE, vient d'être rendu public. Ses travaux confirment l'absence d'effets du CICE sur la création ou la sauvegarde d'emplois, les exportations, l'investissement, la recherche-développement... Seul l'objectif initial porté par le gouvernement et le patronat de « *l'amélioration sensible des marges des entreprises* » apparaît. Ils confirment que le CICE n'est pas utilisé pour baisser le pseudo « *coût du travail* » mais pour augmenter les marges, notamment des grandes entreprises, et distribuer de confortables dividendes. Concernant les bénéfices du CICE sur l'emploi, l'effet « *probable (...) est de l'ordre de 50 000 à 100 000 emplois créés ou sauvegardés sur la période 2013-2014* » : Soit **290.000 euros par emploi créé ou sauvegardé!** Les encouragements à la rentabilité financière court-termiste entraînent les déqualifications économiques et sociales, principalement dans les industries manufacturières. Le groupe CGT exhorte les Elus régionaux à ne pas tomber dans ce travers par ailleurs dispendieux. A l'inverse, la CGT place l'amélioration de l'emploi, des salaires, de l'investissement, et le progrès social au premier plan.

Dans l'expectative du futur SRADDET, le groupe CGT prend acte de l'avis proposé.